

## ENJEUX FISCAUX DU CONTROLE ET CONTENTIEUX DE LA VALEUR DES ENTREPRISES

**Regards croisés des magistrats du tribunal administratif de Lille et de la cour administrative d'appel de Douai, d'un expert judiciaire près de la Cour d'appel de Douai et des avocats membres de l'IACF**

**Vendredi 21 novembre 2025 – 14h00 / 18h00**

**Hôtel Hilton Lille  
335, Boulevard de Leeds, Lille-Euralille  
A 2 minutes de la Gare de Lille Europe**

L'évaluation de titres de sociétés est un exercice délicat, empreint d'une certaine subjectivité et engendrant des conséquences fiscales significatives en termes de calcul de plus-value, de montants des droits d'enregistrement voire de variation d'actif net. Les contrôles fiscaux relatifs à la valeur des titres ont augmenté au cours des dernières années, se cristallisant autour de la notion d'écart significatif apparue à la faveur de l'arrêt Thérond (CE 28 février 2001 n° 199295). Et c'est au juge (judiciaire et administratif) qu'il revient de trancher les débats opposant l'administration fiscale et le contribuable quant à l'évaluation retenue, aux méthodes de valorisation mises en œuvre et à la caractérisation d'un écart significatif.

L'objectif de cette conférence est d'apporter l'éclairage des différents praticiens du contrôle et contentieux fiscal sur l'épineuse question de la valorisation des entreprises.

Cette conférence sera l'occasion pour des magistrats du tribunal administratif de Lille et de la cour administrative d'appel de Douai de partager leurs expériences avec un expert-judiciaire près de la Cour d'appel de Douai et un panel d'avocats fiscalistes.

**Validation de 4 heures au titre de la formation continue des avocats**

Nombre de places limité.

Inscription en ligne sur [www.iacf.fr](http://www.iacf.fr) avant le 18 novembre 2025

Pour tout renseignement, contactez :  
Fabienne DERRIEN : IACF - 01 42 60 10 18 ou [contactiacf@iacf.fr](mailto:contactiacf@iacf.fr)

## PROGRAMME - Vendredi 21 novembre 2025

Une conférence animée par :

- Jean-Philippe ARRUEBO-MANNIER - Rapporteur public à la chambre fiscale de la cour administrative d'appel de Douai
- Perrine HAMON - Vice-présidente au tribunal administratif de Lille, Présidente de la 4<sup>ème</sup> chambre fiscale
- Didier HAZEBROUCK – Expert-comptable associé, commissaire aux comptes, expert agréé par la Cour d'appel de Douai
- Alice BAILLET – Avocate associée au Barreau de Lille, Déléguée régionale Hauts de France de l'IACF
- Alexandre VERCROYSSSE – Avocat associé au Barreau de Lille, membre de l'IACF.

### 13 h 30 Accueil des participants

### 14 h 00 Début de la conférence

#### Propos introductifs

#### Regards croisés et retours d'expérience de magistrats, d'expert judiciaire et d'avocats fiscalistes autour des thématiques suivantes :

- **Rappel des enjeux fiscaux de la valorisation des titres de sociétés (prix minoré, prix majoré, donation indirecte) : retour sur les dernières jurisprudences en la matière**
- **Les méthodes d'évaluation à l'épreuve du guide de l'évaluation des entreprises et des titres de sociétés : le regard de l'expert judiciaire et prospective sur la refonte du guide en cours**
- **De la sécurisation de la valeur de l'entreprise : par une expertise en amont de toute transaction, par le rescrit-valeur (Art. L18 du LPF)**
- **Du contentieux de la valeur : Administration de la preuve et office du juge, mesures d'instruction et recours à l'expertise judiciaire**

**Objectifs de la formation :** Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de contentieux fiscal afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne y compris en conseil.

**Public :** Avocats fiscalistes, Avocats intervenant en contentieux administratif, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

**Prérequis :** Avoir une bonne maîtrise du contentieux administratif et fiscal en particulier.

**Modalités techniques :** Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

**Modalités pédagogiques :** Formation inter-entreprise, en présentiel uniquement. Essentiellement par présentations magistrales.

**Modalité d'évaluation :** Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

**Modalité de suivi :** Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

**Point d'attention – Prise en charge :** Les heures de formation dispensées par l'IACF sont validantes au titre de la formation continue des avocats. En revanche, les formations de l'IACF ne peuvent pas être prises en charge par les fonds dits mutualisés dans le cadre de Qualiopi.

Les Conditions générales de vente sont disponibles sur [www.tickets-iacf.fr](http://www.tickets-iacf.fr)

### 18 h 00 Cocktail

# ENJEUX FISCAUX DU CONTROLE ET DU CONTENTIEUX DE LA VALEUR DES ENTREPRISES

**PROGRAMME - Vendredi 21 novembre 2025**

## Tarifs :

- ✓ Tarif jeunes avocats (moins de 4 ans de barreau, PS de 2021 à 2025) : 30 € TTC (25.00 HT)
- ✓ Tarif adhérent IACF : 80 € TTC (66.67 HT)
- ✓ Tarif non adhérent IACF : 120 € TTC (100.00 HT)

## INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci d'aller sur [www.iacf.fr](http://www.iacf.fr) pour vous inscrire.

1. Cliquez sur le titre de la conférence qui vous intéresse. Cliquez sur « S'inscrire à cette conférence ». Vous allez être redirigé vers notre site d'inscription en ligne.
2. Si vous avez assisté à une de nos conférences par le passé, vous avez reçu par email votre identifiant. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou non de l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.

Vous devrez générer un nouveau mot de passe à la première utilisation en cliquant sur Mot de passe oublié. Pour cette première utilisation, il sera nécessaire de vérifier votre adresse.

3. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions.
4. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
5. Après validation de votre règlement, votre commande sera validée et l'IACF vous enverra la facture correspondante comme à l'accoutumée.
6. Vos attestations de présence seront stockées dans votre compte personnel pendant 2 ans.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. Une convention de formation sera fournie sur demande.

**Si vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre inscription :**  
**contactez l'IACF : 01 42 60 10 18 ou contactiacf@iacf.fr**